ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Champ d'application

Question écrite n° 33016

Texte de la question

Reponse. - Le Senat a adopte, avec l'accord du Gouvernement, un amendement au projet de loi de finances pour 1988, destine a permettre aux bailleurs de biens ruraux d'opter pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutee a compter du 1er octobre 1988.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Senat a adopte, avec l'accord du Gouvernement, un amendement au projet de loi de finances pour 1988, destine a permettre aux bailleurs de biens ruraux d'opter pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutee a compter du 1er octobre 1988.

Données clés

Auteur : M. Welzer Gérard
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33016
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 novembre 1987, page 6268
Réponse publiée le : 4 janvier 1988, page 45